



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 05

**CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE
AU SEIN DE LA SALLE ROGER SALENGRO
SUR LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant la volonté d'organiser un spectacle le dimanche 10 mars 2024 sur la commune,

Vu la proposition de la compagnie « France Connexion » pour la représentation du spectacle « Mine de Femmes »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession pour la mise en place du spectacle « Mine de Femme » avec la compagnie « France Connexion » sise 19 Place Gambetta – 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE le dimanche 10 mars 2024 à compter de 10h00.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 841,66 € TTC.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 01 mars 2024

Le Maire,

Fony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2024

Application agréée E-legalite.com